



Rapport de la registraire et chef de la direction

Raison d'être de l'intérêt public : Le présent rapport donne l'assurance au public que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») fonctionne efficacement et aide le conseil à endosser ses responsabilités en matière de surveillance. Il soutient une gouvernance efficace par la promotion de la transparence et de la responsabilité en détaillant les activités de l'Ordre au cours du premier trimestre de 2026, soit de janvier à mars 2026.

Présenté par : Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

Introduction

Je suis ravie de vous présenter mon rapport sur le travail que l'Ordre a accompli au cours du premier trimestre de 2026. Vous trouverez ci-dessous un sommaire des activités de l'Ordre qui soutiennent l'avancement du plan stratégique, organisé en fonction de chaque objectif.

Objectif 1 : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Le travail dans ce domaine met l'accent sur :

- des processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins des enseignants de langues autochtones, de français et d'éducation technologique;
- la réalisation de gains d'efficacité pour accélérer la certification des enseignants formés à l'étranger, ainsi que des postulants de l'Ontario et ceux visés par la mobilité de la main-d'œuvre.

Lancement réussi de la certification réputée

Le 1^{er} janvier 2026, des modifications apportées à la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre* sont entrées en vigueur. Conformément à ces changements, l'Ordre doit offrir une certification accélérée aux enseignants qui sont autorisés à enseigner dans un autre territoire de compétence canadien.

La certification réputée a été lancée avec succès au premier trimestre. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, l'Ordre a reçu 94 demandes de certification réputée. Durant cette même période, 51 enseignants ont été réputés certifiés, ce qui les autorise à enseigner dans les salles de classe financées par les fonds publics de l'Ontario pendant une période maximale de six mois tout en poursuivant le processus de demande d'inscription auprès de l'Ordre.

Mise en œuvre de nouvelles voies d'accès au leadership

Au cours du premier trimestre, nous avons organisé une séance d'information à l'intention des fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle afin d'appuyer la mise en œuvre de nouvelles voies d'accès à des postes de direction pour les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui ne détiennent pas de diplôme de premier cycle.

Relance de la liste de certificats accélérés

Nous avons relancé la liste des membres admissibles à la certification accélérée en vue de répondre à la demande croissante d'enseignants qualifiés dans toutes les salles de classe. Cette initiative appuie les sous-objectifs de notre Objectif 1 en ce qui concerne les processus de certification qui ciblent les besoins des enseignants de langues autochtones, de langue française et d'éducation technologique. Elle vise également la réalisation de gains d'efficacité pour

accélérer la certification des enseignants formés à l'étranger, ainsi que des postulants de l'Ontario et ceux visés par la mobilité de la main-d'œuvre.

Les demandes d'inscription des personnes qui ont reçu une offre d'emploi officielle sous condition d'obtenir l'autorisation d'enseigner de l'Ordre sont admissibles au processus de certification accélérée. Les employeurs, y compris les conseils scolaires, les autorités scolaires et les écoles privées, peuvent nous demander d'accélérer le traitement des demandes d'inscription des personnes ayant reçu une offre d'emploi conditionnelle.

Amélioration des processus de demande d'inscription et de l'expérience client grâce à l'IA et à l'automatisation

Au cours du premier trimestre, nous avons de nouveau autorisé l'application de la reconnaissance automatique des passeports canadiens présentés par les demandeurs comme preuve d'identité. Ce changement avait fait l'objet d'un projet pilote en 2025 avant d'être temporairement suspendu pour optimiser sa mise en œuvre. Désormais entièrement opérationnelle, cette fonctionnalité permet de réaliser d'importants gains d'efficacité. Le Service des dossiers traite actuellement environ 200 passeports canadiens par mois. Selon le volume et les délais de traitement actuels, cette amélioration devrait entraîner une économie de temps allant de 208 à 417 heures par an.

Auparavant, le personnel du Service à la clientèle effectuait manuellement les téléchargements de courriels. L'automatisation de cette tâche a eu lieu au premier trimestre. Le téléchargement manuel vers notre système de gestion de la relation client (GRC) prend cinq minutes par courriel sortant. En 2025, le Service à la clientèle a envoyé environ 20 000 courriels sortants par l'entremise de Zendesk;

l'on prévoit donc que l'automatisation permettra de réaliser un gain de temps de plus de 1 600 heures.

Ces deux fonctionnalités automatisées ont entraîné un gain de temps substantiel, ce qui a permis au personnel du Service des dossiers de s'occuper des tâches de traitement et de transmission des documents plus complexes, et au personnel du Service à la clientèle de se concentrer sur l'assistance directe aux clients.

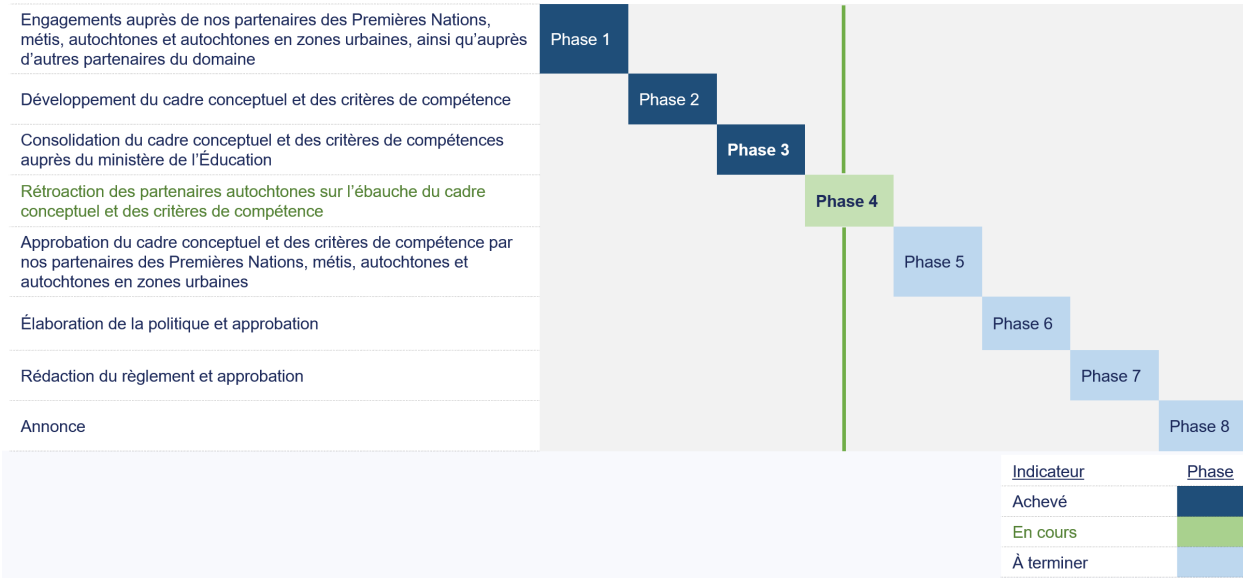
Parcours de certification pour enseigner une langue autochtone

Après la création d'un cadre conceptuel préliminaire fondé sur la rétroaction de la communauté et des partenaires, l'Ordre et le ministère de l'Éducation ont poursuivi leur collaboration avec des partenaires communautaires dans le but de réaliser un nouveau parcours de certification pour enseigner une langue autochtone. Le cadre préliminaire présente le processus par lequel les locuteurs de langues autochtones pourront obtenir l'autorisation d'enseigner des langues autochtones selon un modèle de recommandation par leurs cercles de reconnaissance communautaire.

Au premier trimestre de 2026, le Ministère et l'Ordre ont organisé des réunions pour discuter des aspects techniques de la proposition avec des partenaires des communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Une fois qu'un cadre et un parcours approuvés par la communauté auront été élaborés, nous les soumettrons au conseil pour examen.

Plan de travail pour le projet autochtone

T1 de 2026



Objectif 2 : Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- la participation des enseignants agréés de l'Ontario à l'identification de normes professionnelles qui reflètent ce qui est nécessaire pour enseigner dans les salles de classe d'aujourd'hui.

Révision des normes professionnelles

Au cours du premier trimestre de 2026, la révision des normes professionnelles a progressé grâce à l'élaboration et au raffinement d'une ébauche. Une collaboration continue avec les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario et un large éventail de partenaires intéressés ont guidé ce travail. Cette étape de la révision a mis l'accent sur une consultation constructive, des commentaires d'experts et une approche inclusive pour appuyer l'élaboration de normes qui

reflètent la pratique professionnelle et s'adaptent à l'évolution du paysage éducatif.

L'ébauche a été élaborée et raffinée grâce à des consultations itératives avec des membres et des partenaires intéressés, avec comme objectif premier d'obtenir une rétroaction détaillée de la part des lecteurs experts. Ces derniers ont fourni des observations cruciales sur la clarté, la cohérence et les attentes professionnelles; leurs commentaires ont permis de renforcer et de raffiner la version finale des normes.

Les lecteurs incluaient des enseignants agréés de l'Ontario, des membres du public, ainsi que des partenaires en éducation représentant divers aspects du secteur de l'éducation. On comptait parmi eux des enseignants de classe, des responsables de l'éducation, des membres du corps professoral et du personnel expérimenté des programmes de formation à l'enseignement, des groupes de défense des parents, des chefs des communautés autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit), ainsi que des représentants des fédérations d'enseignants et de leurs filiales. Ces personnes reflétaient aussi la diversité des systèmes scolaires publics, catholiques, indépendants et de langue française et anglaise de l'Ontario, ainsi que des écoles des Premières Nations.

On a accordé la priorité à une collaboration ciblée auprès des communautés métisses, inuites et des Premières Nations, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle norme professionnelle traitant de l'engagement des membres à l'égard de la vérité et de la réconciliation. Ces efforts s'appuient sur les points de vue et les expériences concrètes des membres de la communauté, et témoignent de l'engagement de l'Ordre à faire progresser la réconciliation en reconnaissant

les histoires, les identités et les priorités distinctes des membres des communautés métisses, inuites et des Premières Nations.

Pour appuyer ce travail, notre réseau de consultation auprès des communautés autochtones a été élargi de manière délibérée. Nous avons incité les participants à inviter d'autres membres de leur communauté, dont la perspective leur semblait cruciale pour le processus de révision. Cette démarche a renforcé à la fois l'ampleur et la portée de l'engagement, et a élargi le réseau pour y inclure plus de 40 communautés à travers la province.

Ensemble, la révision par des experts et la consultation large et inclusive des partenaires intéressés ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de l'ébauche des normes professionnelles. Elles ont également contribué à accroître leur pertinence, leur crédibilité et leur conformité avec notre mandat.

La prochaine étape est de soumettre les normes professionnelles au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation pour son approbation. Si elles sont approuvées, le conseil recevra les normes actualisées à sa réunion de juin.



Révision des normes professionnelles Jalons du projet

Examen des recherches pertinentes et analyse des compétences

Consultations internes et externes auprès des membres de l'Ordre et du public

Rédaction du contenu pour orienter les normes professionnelles et les futurs outils d'engagement

Consolidation des contributions de l'équipe de rédaction/comité NEPE* et données de consultation pour rédiger les normes professionnelles

Rédaction des nouvelles normes professionnelles

Développement d'indicateurs pour chaque norme

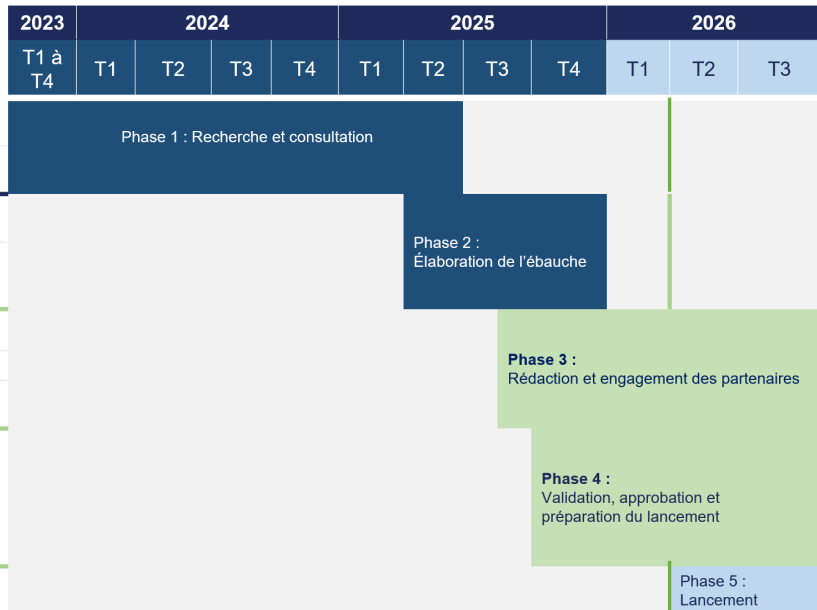
Engagement avec le Ministère et les partenaires en éducation

Élaboration des outils d'engagement


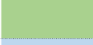

Validation provinciale, consultation d'experts et engagement auprès des partenaires en éducation

Examen et approbation par le comité NEPE*, suivi de la réception par le conseil

Lancement et engagement



*Comité NEPE fait référence au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Indicateur	Phase
Achevé	
En cours	
À terminer	

Objectif 3 : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- une meilleure analyse des données afin d'évaluer les risques;
- des processus internes qui permettent des gains d'efficacité et une meilleure équité des procédures;
- le perfectionnement professionnel pour soutenir les comités.

Calendrier du comité décisionnel des présidents

Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre une norme de service de 90 jours pour 80 % des dossiers identifiés comme présentant un risque élevé de préjudice pour les élèves.¹ Pour les 15 dossiers les plus récents qui ont été traités au premier trimestre de 2026, cette norme de service a été atteinte 67 % du temps. Ce résultat indique toujours une amélioration de 7 % par rapport à notre point de comparaison, mais représente une baisse de 6 % depuis le quatrième trimestre de 2025.

Sur les cinq dossiers pour lesquels la norme de service de 90 jours n'a pas été respectée, trois ont été soumis par des plaignants du grand public. La collecte d'informations auprès de ces personnes peut prendre plus de temps que pour les dossiers provenant d'un signalement d'un employeur, car des principes tenant compte des traumatismes sont appliqués lors de la collecte de renseignements de

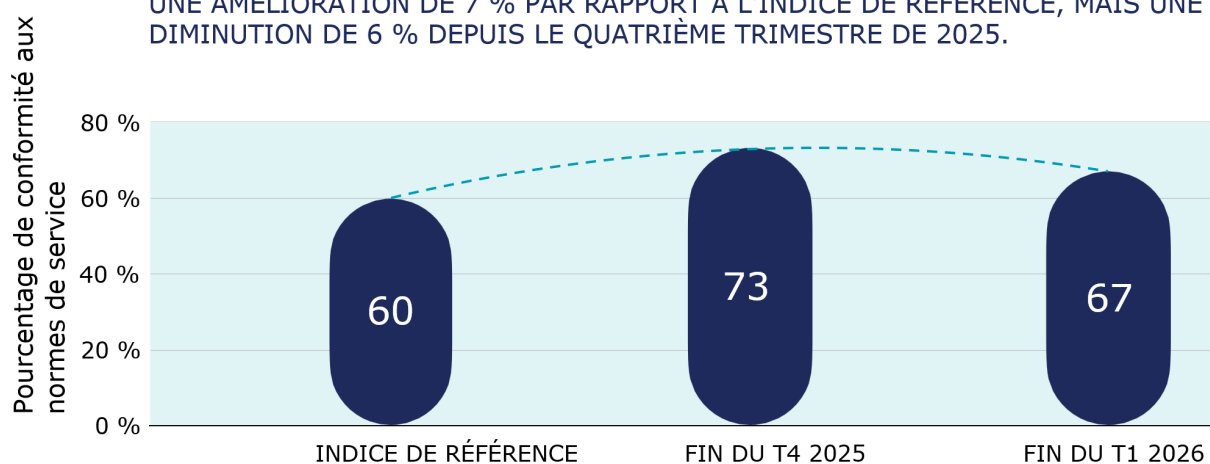
¹ Nous avons établi la norme de service de 90 jours entre 1) soit la date à laquelle l'employeur d'un membre nous avise de la conduite alléguée du membre et la date à laquelle la registraire autorise l'enquêteur à demander une suspension provisoire du certificat du membre devant le comité décisionnel des présidents; ou 2) soit la date à laquelle un membre du public dépose une plainte concernant la conduite alléguée d'un membre et la date à laquelle nous décidons de demander une suspension provisoire devant le comité décisionnel des présidents suivant le dépôt de cette plainte. Selon notre point de comparaison conclu en décembre 2024, la norme de 90 jours a été atteinte pour 60 % des 15 dossiers à haut risque les plus récents.

Atteindre un taux de succès de 80 % représente une amélioration considérable par rapport à l'indice de référence précédent de 60 % et constitue un objectif réalisable. Bien que nous accordions la priorité à l'accélération du traitement des dossiers à haut risque, certains d'entre eux peuvent prendre plus de temps que la norme de 90 jours en raison de facteurs indépendants de notre volonté, tels que des retards dans l'obtention de preuves de tiers ou dans la planification d'entretiens avec des témoins. Nous devons assurer un équilibre entre la protection des élèves et l'équité du processus, tout en veillant à ce que le comité décisionnel des présidents dispose de tous les détails nécessaires pour prendre des décisions éclairées et opportunes.

nature délicate. Les retards dans les deux autres dossiers étaient attribuables à des irrégularités de procédure, qui ont depuis été rectifiées.

80 % DES DOSSIERS

UNE AMÉLIORATION DE 7 % PAR RAPPORT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE, MAIS UNE DIMINUTION DE 6 % DEPUIS LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2025.



Catégorisation des plaintes

La collecte de données enrichies sur les allégations de faute professionnelle a commencé en janvier 2025 pour identifier les tendances émergentes concernant les préoccupations que nous recevons à propos de la conduite de nos membres. Le personnel trie toutes les préoccupations reçues dans une ou plusieurs des quelque 75 catégories d'allégations. Ces données peuvent ensuite éclairer les décisions en matière de perfectionnement professionnel pertinent pour notre personnel et les membres des comités. Elles peuvent également servir à formuler des conseils judicieux à la profession sous forme de recommandations professionnelles ou d'autres communications externes.

Les préoccupations les plus fréquentes reçues en 2025 concernaient les catégories suivantes :

- mauvais traitements d'ordre verbal;
- mauvais traitements d'ordre physique;
- discrimination;
- transgression des limites.

La collecte des données ainsi que le raffinement et la classification des allégations se poursuivent.

Objectif 4 : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Le travail dans ce domaine mettra l'accent sur :

- le mandat de l'Ordre en tant que cadre pour les interactions avec les partenaires intéressés;
- la valorisation de la marque de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario.



Effacité de l'Ordre				
Consultation				
Alignement sur le plan stratégique				
Mandat d'intérêt public				
Ordre en tant qu'organisme de réglementation				
	BCE	NVAL	PCELA	DPD

Indicateur	Impact
Limité	
Quelque peu	
Entièrement	

Bureau du commissaire à l'équité (BCE)
 BCE : Modifications récentes des politiques du BCE (traitement parallèle et documents de rechange pour la certification)
 NVAL : Nouvelles voies d'accès au leadership
 PCELA : Parcours pour la certification pour enseigner une langue autochtone
 DPD : Disposition de plein droit du projet

Nous avons établi un indicateur clé de performance (ICP) observable qui a pour but de veiller à ce qu'au moins trois des cinq indicateurs² soient pleinement atteints pour chacun des projets figurant sur le tableau ci-dessus. En ce qui concerne ce trimestre, les quatre projets ont atteint cet objectif. La nouvelle règle «de plein droit» est une exigence introduite par le gouvernement qui reflète la nuance de notre rôle au sein du système d'éducation, lequel est défini par la loi. Le lancement réussi de la demande de certification réputée ou «de plein droit» pour les enseignants certifiés dans un autre territoire de compétence canadien répond parfaitement à l'objectif stratégique de mettre en œuvre des processus

² La capacité de l'Ordre à remplir ces critères dans le cadre de son travail indique qu'il joue un rôle clair et indépendant.

1. L'Ordre en tant qu'organisme de réglementation : L'Ordre est correctement positionné en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province.
2. Mandat d'intérêt public : Les demandes formulées et/ou initiées par l'Ordre sont conformes à son mandat d'intérêt public.
3. Alignement sur le plan stratégique : La participation de l'Ordre au projet s'aligne clairement sur son plan stratégique.
4. Consultation : L'Ordre s'est assuré que le projet a fait l'objet d'une consultation approfondie, réfléchie et authentique avec les partenaires concernés.
5. Efficacité de l'Ordre : L'Ordre est positionné en tant que décideur par rapport à son mandat relatif au projet.

responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Enquête sur le niveau de préparation des nouveaux diplômés

L'Unité d'agrément a lancé une enquête sur le niveau de préparation des nouveaux diplômés pour guider les pratiques d'agrément. À cette fin, son personnel a examiné dans quelle mesure les récents diplômés des programmes de formation initiale à l'enseignement de l'Ontario se sentaient prêts à entrer dans la profession enseignante. Le projet s'est terminé à la fin du mois de mars 2026.

Selon les résultats du sondage et des groupes de discussion, le stage supervisé constitue une source importante d'apprentissage professionnel. Parallèlement, les participants ont mis en évidence des façons de renforcer le lien entre les cours et la pratique en classe. Les diplômés ont déclaré se sentir mal préparés pour répondre aux exigences quotidiennes de l'enseignement, notamment la gestion de classe, les évaluations et l'appui aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée. Ils ont en outre souligné l'importance de confier la formation à l'enseignement à des instructeurs ayant récemment enseigné dans des classes de la maternelle à la 12^e année.

Les résultats du projet ont une incidence sur les activités quotidiennes de l'Unité d'agrément, en particulier dans ses interactions avec les fournisseurs de programmes, les membres du comité d'agrément et les membres suppléants, y compris la sélection des thèmes à aborder et des questions à poser par les membres du sous-comité lors des visites dans les facultés. Ces réflexions serviront à appuyer les efforts d'amélioration continue de l'Unité d'agrément

grâce à la rétroaction des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui ont récemment reçu l'autorisation d'enseigner et qui ont pris part à l'enquête.

Un résumé des résultats est disponible sous forme de [graphique](#) et de [rapport](#).

Lancement de notre nouveau site web

Nous avons lancé notre nouveau site web public le 14 janvier 2026. Notre site web public, **oeeo.ca**, est notre point de contact public le plus visité, permettant chaque année à des centaines de milliers de personnes d'accéder à des renseignements essentiels sur le rôle unique de l'Ordre dans le domaine de l'éducation, la soumission d'une demande d'inscription à l'Ordre, les possibilités de perfectionnement professionnel et d'autres aspects de notre mandat d'intérêt public.

Pour réaliser nos objectifs stratégiques et respecter nos engagements en matière de service à la clientèle et de transparence, nous avons refondu notre site web. Il est maintenant plus stable, convivial et accessible. Depuis son lancement, il a déjà attiré plus de 650 000 visiteurs.

Notre site web se conforme aux normes WCAG 2.1 (niveau de conformité AA)³ en matière d'accessibilité. Il dépasse souvent les normes d'accessibilité prévues par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Des

³ Les Directives pour l'accessibilité des contenus web (WCAG) 2.1 fournissent un cadre complet visant à rendre les contenus web plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Les normes de niveau AA visent à éliminer les obstacles les plus courants rencontrés par les utilisateurs.

évaluations récentes révèlent une diminution substantielle des problèmes d'accessibilité automatisée sur les pages les plus visitées. Par exemple, le nombre de problèmes détectés sur la page d'accueil, qui a été consultée plus de 300 000 fois, a chuté de 83 %. Une surveillance et une évaluation régulières contribueront à l'amélioration progressive de l'accessibilité et de la convivialité.

Nouvel ICP : Comprendre le rôle de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation

Pendant deux trimestres, nous avons recueilli des données comparatives auprès de plus de 3 600 personnes grâce à un sondage standardisé. Ces questions ont été posées après une présentation au quatrième trimestre de 2025 et au premier trimestre de 2026. Par la suite, nous avons mis en place un nouvel ICP pour surveiller et optimiser la mesure dans laquelle les membres (enseignants agréés) et les non-membres (membres du public) comprennent notre rôle et notre mandat réglementaire.

La réussite se mesure à l'amélioration durable, par rapport au point de comparaison, tant en ce qui concerne la clarté du rôle que la compréhension de la portée du mandat. Les objectifs doivent être distincts pour les membres et les non-membres, fixés en fonction de leur degré d'engagement avec l'Ordre.

Les progrès vers ces objectifs seront étayés par une utilisation plus ciblée et cohérente de nos plateformes de mobilisation et points de contact actuels, comme les présentations, les publications, le contenu numérique et les échanges avec les partenaires intéressés. Il sera essentiel de souligner notre rôle en tant qu'organisme de réglementation autonome et de mettre en évidence notre mandat de protéger l'intérêt public. Si la compréhension du point de comparaison n'est

pas suffisante, en particulier chez les non-membres, nous envisagerons de mettre en place de nouveaux canaux ou d'améliorer ceux qui existent déjà pour accroître notre portée et clarifier notre mandat.

Le sondage, qui compte deux questions, demande aux participants :

Quelle est votre compréhension du rôle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans le système d'éducation de l'Ontario? Comment la décririez-vous?

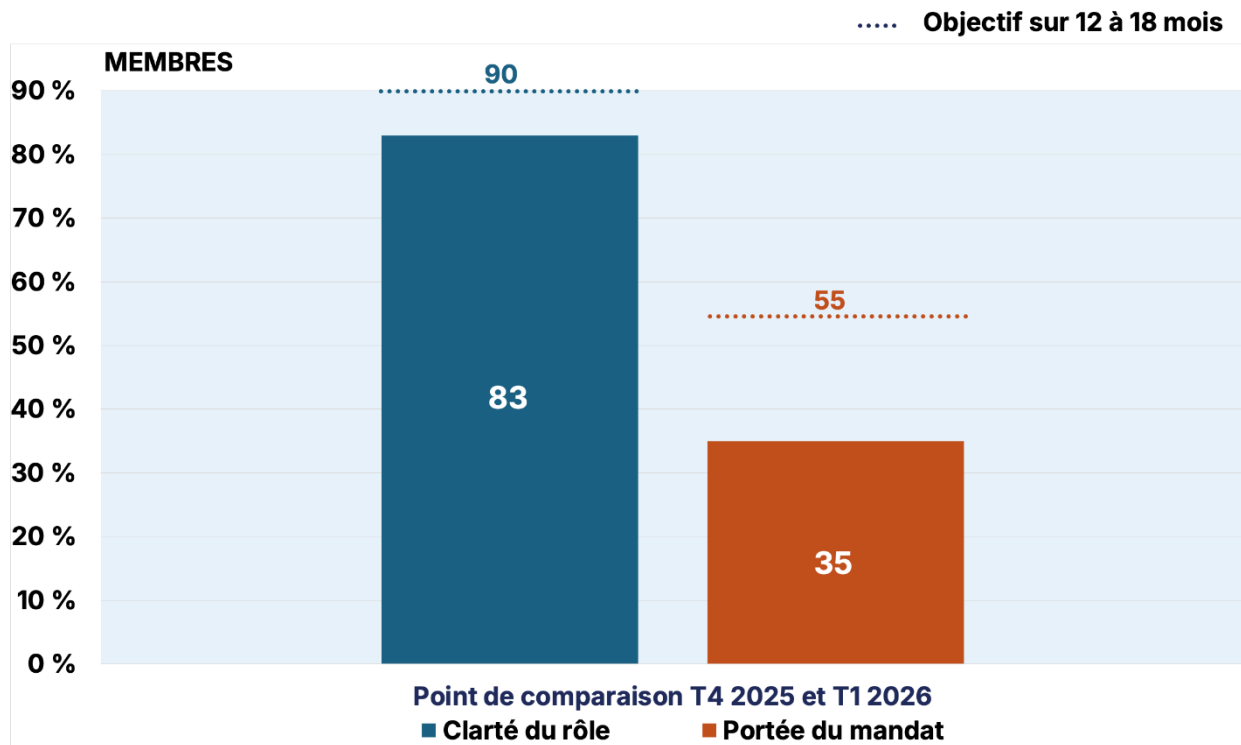
Cinq réponses sont proposées, la bonne étant la suivante :

- L'Ordre est l'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province.

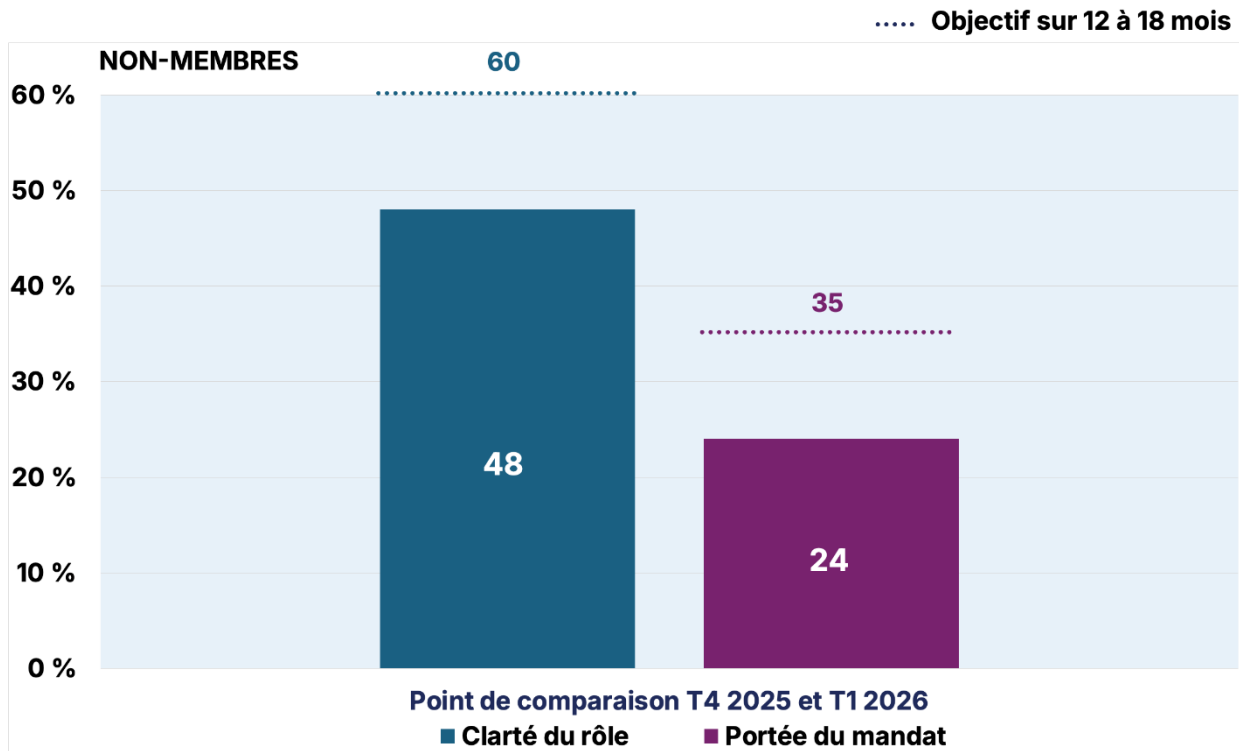
Parmi les responsabilités suivantes, lesquelles, selon vous, font partie du mandat de l'Ordre?

Les personnes interrogées peuvent choisir jusqu'à cinq réponses, les trois bonnes étant les suivantes :

1. Agréer les programmes de formation à l'enseignement
2. Accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner
3. Faire enquête sur les plaintes déposées contre les membres



Pour les membres, la mesure de la clarté du rôle indique une réduction de la confusion au sein d'une minorité restreinte persistante, tandis que la mesure de la portée du mandat indique une amélioration notable, sans toutefois présumer une attention ou un intérêt irréaliste.



Pour les non-membres, la mesure de la clarté du rôle indique que l'Ordre affiche un positionnement plus clair en tant qu'organisme de réglementation, tandis que la mesure de la portée du mandat indique une augmentation réaliste compte tenu de l'exposition limitée.

Contexte de l'Ordre

Portail pour le programme de fonds pour thérapie et consultations

Nous avons récemment lancé un portail en ligne pour les demandeurs admissibles au programme de fonds pour thérapie et consultations. Ce portail facilitera l'accès des victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel, d'un acte sexuel prescrit ou d'un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile commis par une enseignante ou un enseignant agréé de l'Ontario à des fonds alloués pour la

thérapie et les consultations. Les demandeurs pourront soumettre leurs demandes en ligne, suivre l'état d'avancement des réclamations, consulter les fonds restants disponibles et profiter d'autres fonctionnalités offertes en ligne.

Les documents relatifs aux demandes de remboursement sont désormais soumis via un portail sécurisé plutôt que par courriel. Ils sont conservés dans un système de gestion de dossiers sécurisé. Ce portail convivial facilitera l'accès au programme pour les utilisateurs, tandis que le personnel pourra traiter les demandes de remboursement de manière plus efficace.

Plan de continuité des activités de l'Ordre

En vue d'assurer le respect des obligations du conseil en matière de surveillance des risques et de gestion fiduciaire, je tiens à vous informer que nous sommes actuellement en train de réviser notre plan de continuité des activités. Ce plan opérationnel global établit le cadre dans lequel l'Ordre anticipe les événements perturbateurs, y réagit et s'y adapte. Les procédures relatives à la continuité des activités ont été mises à jour pour la dernière fois lors de la pandémie de COVID-19. Cet examen donnera lieu à un plan actualisé permettant de répondre aux besoins de services essentiels dans des circonstances susceptibles d'avoir un impact sur l'Ordre et ses activités.

Données suivies pour les fonctions essentielles de l'Ordre

Dans le rapport de mars, nous avons présenté au conseil le tableau de bord des indicateurs de données suivies concernant la productivité, la capacité et l'intégrité des fonctions clés de l'Ordre avec trois paramètres initiaux. Ces paramètres ont été mis à jour pour le nouveau trimestre et affinés en fonction de la rétroaction du conseil.

Dans le présent rapport, j'ai le plaisir de présenter trois nouveaux paramètres au tableau de bord. Ces indicateurs communiquent des informations provenant de nouvelles divisions et concernant les fonctions clés de notre mandat.

Les six indicateurs figurent dans le tableau de bord ci-dessous. Le tableau de bord a pour objectif de fournir des assurances sur la santé des fonctions de l'Ordre en mettant en évidence celles qui méritent d'être surveillées.

Le tableau de bord met l'accent sur les fonctions essentielles qui sont indispensables à la réussite de l'Ordre. Les indicateurs sont représentés sous forme de points de données qui illustrent certains aspects des fonctions. Les seuils de risque sont définis par rapport aux normes de service et aux comparateurs internes et externes. Les points de données sont fournis pour le trimestre spécifique ainsi que pour le trimestre précédent à des fins de suivi, et les indicateurs sont classés selon l'échelle suivante : «normal» (vert), «à surveiller» (ambre) et «à remédier» (rouge).

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Rétention des employés	Taux de rotation volontaire, notamment chez les retraités, exprimé en pourcentage de l'effectif total sur une période glissante de 12 mois se terminant au dernier trimestre. REMARQUE : Le nombre total de postes équivalents temps plein est calculé au prorata lorsque la période de 12 mois chevauche deux exercices fiscaux.	Les données comparatives fournies par les employeurs au Canada et dans le monde pour 2024, ainsi que les données de l'Ordre pour les trois dernières années, présentent les statistiques suivantes : un seuil inférieur à 7,6 % est faible (vert); un seuil entre 7,6 % et 9,7 % est faible à moyen et nécessite une surveillance (ambre); un seuil supérieur à 9,7 % est moyen et une attention particulière s'impose (rouge).	Du T2 2025 au T1 2026 6 %	Du T1 au T4 2025 5,2 %
	Observation/action Les valeurs se situent dans une fourchette acceptable, aucun autre commentaire.			

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Préoccupations initiales	Ratio entre le nombre de dossiers reçus (préoccupations concernant les membres) et de dossiers traités (transmis à l'Unité des enquêtes, clos), cet indicateur reflétant le volume accru de plaintes.	Un quotient inférieur ou égal à 1,2 se situe dans la fourchette normale (vert). Un quotient supérieur à 1,2 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et nécessite une surveillance. Lorsque le seuil est dépassé pendant plusieurs trimestres consécutifs, une attention particulière s'impose (rouge).	T1 2026 1,2	T4 2025 1,1
<p>Observation/action</p> <p>Les valeurs se situent dans une fourchette acceptable, aucun autre commentaire.</p>				
Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Enquêtes	Ratio entre le nombre de dossiers d'enquête ouverts et de dossiers clos sur une période glissante de 12 mois se terminant au dernier trimestre déclaré, cet indicateur reflétant le volume accru de plaintes.	Un quotient inférieur ou égal à 1,2 se situe dans la fourchette normale (vert). Un quotient compris entre 1,21 et 1,5 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et nécessite une surveillance. Lorsque le seuil de 1,5 est dépassé, une attention particulière s'impose (rouge),	Du T2 2025 au T1 2026 1,5	Du T1 au T4 2025 1,7

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
		sauf si des mesures correctives ont déjà été prises. Dans ce dernier cas, on surveillera les valeurs pendant 12 mois, en espérant une tendance à la baisse.		
<p>Observation/action</p> <p>Selon le rapport de la registraire de mars 2026, diverses mesures ont été prises au second semestre de 2025 pour faire face au volume élevé de nouveaux dossiers d'enquête, y compris la réorganisation de l'Unité des enquêtes et l'instauration d'un triage axé sur le risque pour traiter plus efficacement les affaires présentant un faible risque. Les premiers résultats sont positifs.</p>				
Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Inscription des membres	Ratio entre les demandes reçues (par type) et les décisions rendues (p. ex., ayant obtenu un certificat ou un certificat assorti de conditions, demande d'inscription refusée ou dossier fermé) sur une période glissante de 12 mois se terminant au dernier trimestre	Un quotient inférieur ou égal à 1 se situe dans la fourchette normale (vert). Un quotient supérieur à 1,01 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et nécessite une surveillance. Lorsque le seuil de 1,01 est dépassé pendant plusieurs trimestres consécutifs, une	Du T2 2025 au T1 2026	Du T1 au T4 2025

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
	déclaré, cet indicateur reflétant le volume.	attention particulière s'impose (rouge).		
		Étranger	1	1,1
		Mobilité de la main-d'œuvre	0,7	0,9
		Ontario	0,9	0,9
<p>Observation/action</p> <p>Entre le deuxième trimestre de 2025 et le premier de 2026, diverses mesures ont été mises en œuvre pour faire face au volume élevé de demandes d'inscription provenant d'enseignants formés à l'étranger. Ces mesures incluent le renforcement des effectifs, l'optimisation des fonctions automatisées et le déploiement d'une nouvelle plateforme de demandes d'inscription en ligne.</p>				
Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Unité des tribunaux	Ratio entre le nombre de dossiers ouverts et fermés par l'Unité des tribunaux sur une période glissante de 12 mois se terminant au dernier trimestre déclaré, cet indicateur reflétant le volume accru.	Un quotient inférieur ou égal à 1,2 se situe dans la fourchette normale (vert). Un quotient compris entre 1,21 et 1,5 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et nécessite une surveillance. Lorsque le seuil de 1,5 est dépassé, une attention	Du T2 2025 au T1 2026 0,9	Du T1 au T4 2025 0,8

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
		particulière s'impose (rouge), sauf si des mesures correctives ont déjà été prises. Dans ce dernier cas, on surveillera les valeurs pendant 12 mois, en espérant une tendance à la baisse.		
<p>Observation/action</p> <p>Les valeurs se situent dans une fourchette acceptable, aucun autre commentaire.</p>				
Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
Division des normes d'exercice et de l'agrément	Ratio entre le nombre de décisions d'agrément de programmes de formation initiale à l'enseignement rendues dans le délai obligatoire de 180 jours et le nombre de demandes d'agrément de programmes soumises au cours du semestre précédent se terminant au cours du trimestre.	Un quotient de 1 se situe dans la fourchette normale (vert). Un quotient inférieur à 1 se situe au seuil de préoccupation (ambre) et nécessite une surveillance. Lorsque le quotient de 1 n'est pas respecté et que la non-conformité donne lieu à un avis d'appel (rouge), une attention particulière s'impose.	Du T4 2025 au T1 2026 0,6	T3 et T4 2025 0,6

Fonction	Indicateur	Seuil de risque	T1 2026	T4 2025
	<p>Observation/action</p> <p>Les retards observés au cours des périodes déclarées s'expliquent par les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • T1 2026 : Une modification de la demande d'agrément initiée par le fournisseur de cours, survenue au cours de la période d'examen • Q4 2025* : Une brève prolongation pour tenir compte de la date déjà fixée pour la réunion du comité d'agrément • T3 2025 : En attente de la soumission du consentement ministériel. <p>Ces retards n'ont donné lieu à aucun appel.</p> <p><i>*L'impact du quatrième trimestre de 2025 se reflète dans les deux périodes présentées ici, étant donné qu'un horizon glissant de six mois a été utilisé.</i></p>			

Conclusion

Je suis convaincue que ces informations vous seront d'une aide précieuse dans l'exercice de vos fonctions de gouvernance.

Linda Lacroix, EAO/OCT

Registraire et chef de la direction

Pièces jointes

- Annexe A – Statistiques trimestrielles

Annexe A – Statistiques du 1^{er} trimestre de 2026

Le rapport de la registraire comprend davantage de paramètres tirés des données suivies. Par conséquent, les statistiques de l'annexe A qui ne figurent pas dans ces données se trouveront ailleurs, par exemple, sur notre site web et dans nos rapports annuels. Des indications sur l'emplacement de ces informations seront fournies dans les rapports ultérieurs pour faciliter la consultation. Il n'y a eu aucune modification pour juin 2026.

Services aux membres

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue d'enseignement	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026
Certificat de qualification et d'inscription	Français	153
	Anglais	1 009
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)	Français	81
	Anglais	129
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Français	114
	Anglais	1 766
TOTAL		3 252

Délai moyen de certification par type de postulant (jours) au T1			
Type de postulant	Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026
Mobilité de la main-d'œuvre – Certificat réputé	10 jours civils 7 jours ouvrables	7 jours civils 4 jours ouvrables	6 jours civils 4 jours ouvrables
Mobilité de la main-d'œuvre	12 jours civils 8 jours ouvrables	11 jours civils 7 jours ouvrables	10 jours civils 7 jours ouvrables
Étranger	43 jours civils 28 jours ouvrables	54 jours civils 35 jours ouvrables	40 jours civils 27 jours ouvrables

La certification réputée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Le délai moyen de certification représente le nombre de jours entre la date à laquelle l'Ordre reçoit une demande d'inscription, une demande de certification réputée et les documents relatifs à une demande en particulier, et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le premier trimestre de 2026, le délai moyen de certification n'a pas dépassé le délai des 10 jours ouvrables prévu par la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

Pour tous les autres postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre et les enseignants formés à l'étranger, le délai moyen de certification représente le nombre de jours entre la date de réception de tous les documents exigés et jugés satisfaisants par la registraire et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le premier trimestre de 2026, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai de 30 jours civils prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*. Le délai moyen de certification des enseignants formés à l'étranger est lui aussi demeuré inchangé. Même si certaines évaluations d'enseignants formés à l'étranger ont été effectuées pour des demandes qui avaient été reçues avant 2024 et traitées dans le délai de «120 jours ou les meilleurs efforts», 90 % des évaluations réalisées

pendant le premier trimestre concernaient des demandes reçues après le 2 janvier 2024 et traitées dans un délai de 60 jours ouvrables, conformément au Règlement de l'Ontario 271/09 : Pratiques d'inscription équitables.

Pour les postulants de l'Ontario, une fois que le document final a été reçu et jugé acceptable, la décision d'inscription est rendue automatiquement. Cela s'est traduit systématiquement par un délai moyen de zéro jour pour le premier trimestre de 2026, comme indiqué en 2025.

Nombre moyen de jours civils pour obtenir une décision de certification	T1 2026	Janv. à déc. 2025	Janv. à déc. 2024	Janv. à déc. 2023
Mobilité de la main-d'œuvre	12	11	12	25
Étranger	45	38	61	134

Au cours du premier trimestre de 2026, le Service à la clientèle a aidé 36 923 personnes au moyen de divers canaux de communication.

	T1 2026
Appels téléphoniques	24 571
Courriels	8 405
Fonction de rappel	3 743
Réception	58
Médias sociaux	22
Séances de sensibilisation	124

Services aux membres

Statut	31 mars 2026	31 mars 2025
Annulés	264	265
Annulés – Démissionnés	2 936	3 032

Statut	31 mars 2026	31 mars 2025
Expirés	22 582	22 425
En règle	235 676	232 926
Révoqués	526	510
Suspendus	8	3
Suspensions provisoires	89	91
Membres inactifs	255 428	253 011
Suspensions administratives	216	-
Total	517 725	512 263

Division des normes d'exercice et de l'agrément

Formation initiale à l'enseignement

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué de collaborer avec les fournisseurs de programmes et les sous-comités d'examen à différents stades du processus d'agrément. Au premier trimestre de 2026, le comité d'agrément a pris les décisions qui suivent.

Décisions d'agrément (T1 2026)

Agrément initial – refus

- Covenant Canadian Reformed Teachers College – Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade

Modifications de la période d'agrément

- Université Lakehead – Période d'agrément prolongée du 3 décembre 2026 au 3 décembre 2027

Perfectionnement professionnel (T1 2026)

Description	T1 2026
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	105
Cours agréés	72
Examen de la gouvernance	2
Ébauches de lignes directrices affichées sur le site web	6 (FR : 3, AN : 3)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	38 (FR : 19, AN : 19)

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

T1 2026 : Nombre total de recherches effectuées : 102 (30 en français, 72 en anglais)

Nature des recherches dans Trouver une QA

- Demandes générales – 30

- Recommandations qu'un cours d'éducation technologique soit offert – 29
- Quand et où suivre un cours particulier – 19
- Exigences liées aux qualifications – 8
- Manifestations d'intérêt pour un cours – 6
- Processus d'inscription aux cours – 3
- Recommandation d'un cours à un fournisseur spécifique – 3
- Équivalence de cours – 1
- Disponibilité d'un cours en ligne – 1
- Recommandations qu'un cours soit offert – 1
- Recommandation qu'un cours soit offert en français – 1

Cours menant à une QA les plus recherchés

- Soins de santé, 11^e et 12^e année – 12
- French as a Second Language – 6
- Éducation spécialisée – 5
- Technologie de la construction, 11^e et 12^e année – 4
- QBA, cycle moyen – 3
- Technologie de l'informatique, 11^e et 12^e année – 3
- Éducation religieuse en milieu scolaire catholique – 3
- Technologie des transports, 9^e et 10^e année – 3
- Soins de santé, 9^e et 10^e année – 2
- Technologie de la fabrication, 11^e et 12^e année – 2

Enquêtes et conduite professionnelle

Description	Du 1 ^{er} janv. au 31 mars 2026	Du 1 ^{er} janv. au 31 mars 2025
Origine des nouvelles préoccupations		
• Membres du public	169	155
• Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes déposées par le public) ⁴	3	3
• Membres de l'Ordre	20	24
• Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	211	180
• Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)		
• Dossiers résolus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales ⁵	164	213
• Avis d'employeurs résolus au stade du traitement des préoccupations initiales	48	11

⁴ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante.

⁵ Dans ce tableau, le nombre de dossiers reçus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales, identifiés comme ayant été résolus au stade du traitement des préoccupations initiales, peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

Description	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2025
• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁶	182	277
• Dossiers actifs	334	106
Programme de fonds pour thérapie et consultations		
• Nouvelles demandes	2	7
• Demandes approuvées ⁷	1	7
• Demandes refusées	0	0
• Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	1	0

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 175 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Les appels téléphoniques reçus pendant les heures d'ouverture sont traités en direct, sauf si le personnel est en train de répondre à d'autres appels. Selon les normes de service, les messages vocaux doivent être retournés le jour même de leur réception et les courriels doivent recevoir une réponse dans un délai de trois jours ouvrables. L'Unité a généralement atteint ces objectifs au cours de la période couverte par le rapport.

⁶ Dans ce tableau, le nombre de dossiers identifiés comme ayant été transmis à l'Unité des enquêtes peut comprendre des dossiers reçus au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre d'affaires résolues ou closes au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

⁷ Dans ce tableau, le nombre de demandes de fonds pour thérapie et consultations approuvées peut comprendre des demandes reçues au cours d'une période de rapport précédente. Le nombre de demandes approuvées au cours d'une période de rapport ne correspondra donc pas au nombre de nouvelles demandes reçues au cours de la même période.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'Unité a traité 346 préoccupations officielles et avis d'employeurs du 1^{er} janvier au 31 mars 2026. Les délais de traitement de ces dossiers sont les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 184

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 85

Dossiers traités en plus de 60 jours – 77

Statistiques sur les enquêtes⁸

Affaires classées	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2025
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	6	15
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	15
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	5
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	3	8
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	16
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	6
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	9

⁸ Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés, car il peut y avoir plus d'une décision dans certains dossiers. En outre, certaines des affaires dont un sous-comité est saisi peuvent ne pas avoir fait l'objet d'une décision définitive.

Affaires classées	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2025
Questions non renvoyées ni aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	12	25
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	19	7
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	5	4
Engagement d'ordre médical	0	0
Suspension (médicale) en vertu des paragraphes 26 (4.7) et (4.10) ⁹	1	2
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	0
Démission administrative en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	1
Règlement des plaintes en vertu de l'article 26.1	12	25
Cours en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	1	0
Total	91	138

⁹ Ce résultat n'avait pas été rapporté auparavant. À partir du 11 juin 2026, il sera inclus dans le rapport au conseil.

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au premier trimestre de 2026, 24 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il examine les demandes d'examen reçues de postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions dans le cadre du processus d'inscription, et prend des décisions à leur sujet.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis trois fois et ont examiné trois affaires. Le tableau suivant montre le nombre de demandes d'examen reçues et les décisions rendues au premier trimestre de 2026 et pour la même période en 2025 :

Comité d'appel des inscriptions	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2025
Demandes d'examen reçues	5	10
Décisions rendues	2	9

Unité des tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, consultez le calendrier des audiences sur notre site web. Les dates des

audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur le site web, car elles sont présumées être fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions rendues lors des neuf audiences disciplinaires conclues au cours du premier trimestre de 2026 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2026). Lorsqu'une décision comporte plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Affaires tranchées par le comité de discipline	Du 1^{er} janv. au 31 mars 2026
Révocation	5
Suspension	3
Réprimande	1
Annulé – Démissionné	0
Restrictions ou conditions	0
Avis d'audience retiré	0
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur accordée	0
Modification refusée	0
Modification accordée	0
Autre	0
Total	9

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Aucune affaire portant sur l'aptitude professionnelle n'a été résolue au cours du premier trimestre de 2026.

Données clés relatives au volume et à la nature du travail du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle

Les sous-comités ont consacré 25 jours à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Il y a eu 62 dossiers d'audience ouverts pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle à la fin du premier trimestre (au 31 mars 2026).

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du premier trimestre (au 31 mars) pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous pour les cinq années précédentes :

- 2026 : 62
- 2025 : 84
- 2024 : 72
- 2023 : 88
- 2022 : 132
- 2021 : 241

Communications et réseaux sociaux

L'auditoire de nos réseaux sociaux

Les variations trimestrielles s'alignent sur les tendances à long terme.

- **Du T4 2025 au T1 2026** : Le nombre total d'abonnés a augmenté de 1 420 pour atteindre 70 171, soit une augmentation de 2,1 %.

Demandes d'information

Le volume des messages continue de fluctuer dans les limites des normes historiques.

- **Du T4 2025 au T1 2026** : Le nombre total de messages reçus a diminué de 12 pour atteindre 43, soit une baisse de 21 %.

Courriels

Les taux d'ouverture trimestriels continuent de fluctuer.

Des nouvelles de l'Ordre (distribution mensuelle)

Français

- **Du T4 2025 au T1 2026**
 - Le taux d'ouverture a diminué de 3 %, passant de 36 % à 33 %.
 - Articles les plus lus :
 1. Notre nouveau site web est maintenant en ligne!
 2. La période de demande de bourses pour 2026 est maintenant ouverte
 3. N'oubliez pas de payer votre cotisation annuelle

Anglais

- **Du T4 2025 au T1 2026**
 - Le taux d'ouverture a diminué de 5 %, passant de 43 % à 38 %.
 - Articles les plus lus :
 1. New College website is now live
 2. Reminder: The annual membership fee is due
 3. Reminder to pay your 2026 annual membership fee

La Norme (distribution trimestrielle)

Français

o **Du T4 2025 au T1 2026**

- Le taux d'ouverture a augmenté de 4 %, passant de 36 % à 40 %.
- Articles les plus lus :
 1. Visitez le nouveau site web de l'Ordre dès aujourd'hui!
 2. Élargir les possibilités de leadership pour les enseignants agréés de l'Ontario
 3. Mise à jour sur la réunion du conseil

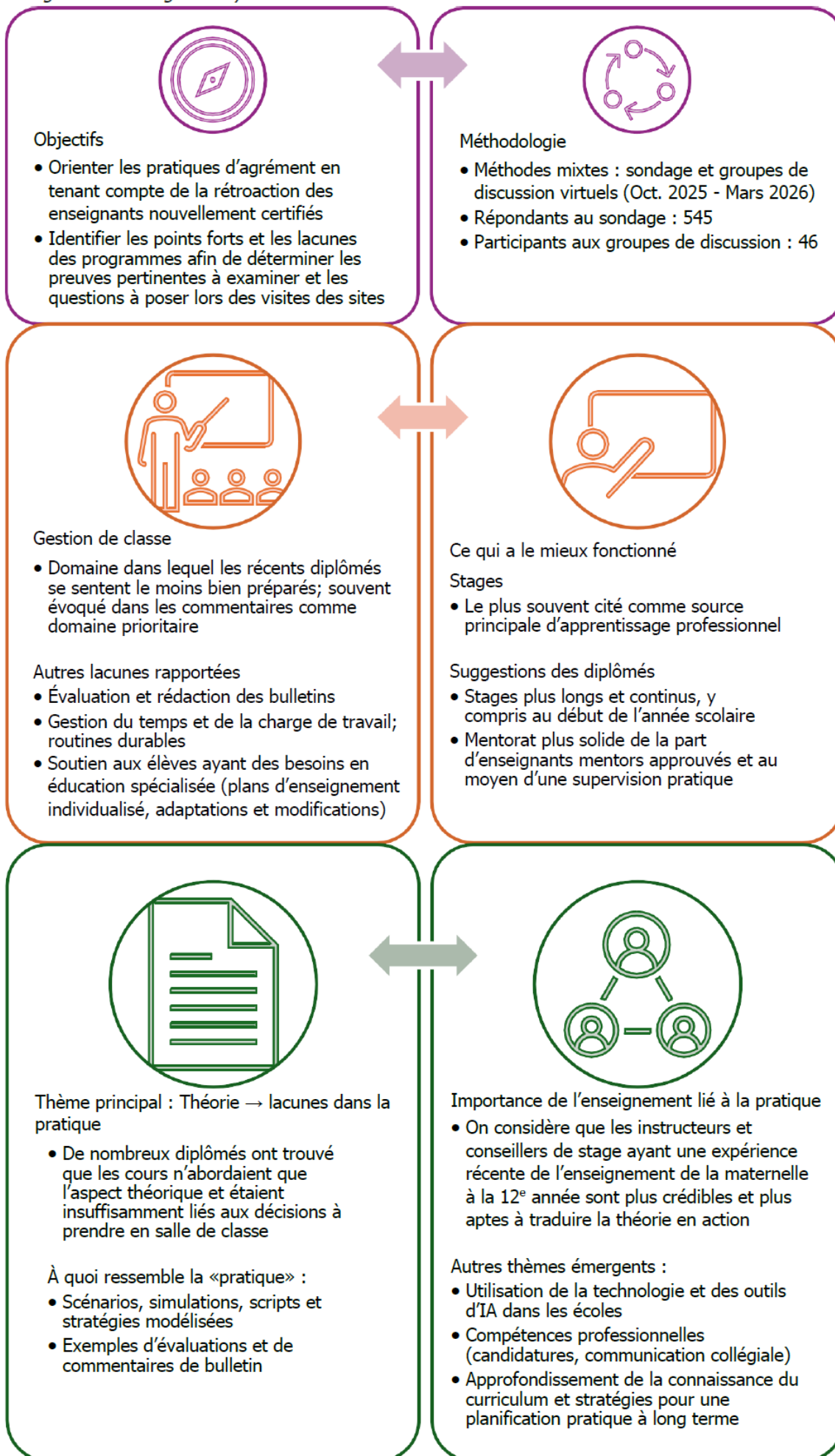
Anglais

o **Du T4 2025 au T1 2026**

- Le taux d'ouverture se maintient à 29 %.
- Articles les plus lus :
 1. Visit the College's new website today
 2. Expanding leadership opportunities for Ontario Certified Teachers
 3. Elevating practice through collaborative professionalism

Enquête sur le niveau de préparation des nouveaux diplômés de l'Ontario 2022-2025

But : Déterminer dans quelle mesure les récents diplômés des programmes de formation initiale à l'enseignement de l'Ontario se sentent prêts à entrer dans la profession enseignante (extension du sondage *Regard sur l'enseignement*).





Ontario's Teaching Regulator
L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Sommaire de gestion

Enquête sur le niveau de préparation des nouveaux diplômés

Objet et contexte

De la fin de 2025 au début de 2026, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a mené une enquête visant à mesurer le niveau de préparation des nouveaux diplômés des programmes de formation initiale à l'enseignement de l'Ontario pour exercer leur profession. Présentées ci-dessous, les principales conclusions tirées de cette enquête mettent en évidence les éléments que les diplômés ont eux-mêmes identifiés comme ayant le plus contribué à leur niveau de préparation.

Messages clés des nouveaux diplômés

Lors de l'enquête et des discussions en groupe, les nouveaux diplômés ont systématiquement souligné les points suivants :

- Le stage supervisé est l'élément qui a eu le plus d'impact sur leur préparation à l'enseignement.
- Les diplômés ont souvent trouvé les cours très théoriques, éloignés de la réalité quotidienne de la salle de classe.
- Plusieurs d'entre eux se sont sentis mal préparés à la gestion de classe, à l'évaluation, à la rédaction des bulletins scolaires et à la gestion de la charge de travail.

- L'apport des instructeurs ayant une expérience récente et vécue dans les classes de la maternelle à la 12^e année a considérablement renforcé la pertinence et la crédibilité des programmes.
- La préparation à l'appui aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée était inégale et souvent insuffisante.
- Les stages d'une durée plus longue et plus continue ont été jugés comme étant plus bénéfiques que les stages plus courts ou fragmentés.

Ces points de vue soulignent les éléments des programmes de formation initiale à l'enseignement qui sont le plus étroitement liés à la préparation professionnelle.

Principaux thèmes ressortis de l'enquête

Le stage, fondement de la préparation

Les nouveaux diplômés ont systématiquement décrit le stage comme le milieu où leurs connaissances théoriques se sont concrétisées, leur confiance s'est renforcée et leur jugement professionnel s'est développé. Le stage a été perçu comme l'élément le plus concret et le plus décisif de leur formation préparatoire.

Selon eux, les stages de courte durée ou fragmentés limitent les possibilités de découvrir l'ensemble du cycle pédagogique, y compris les routines en classe – surtout celles qui sont mises en place au début de l'année scolaire –, l'évaluation et la rédaction des bulletins. Ils ont préféré les stages de longue durée et plus continus, car ceux-ci permettent une immersion plus profonde et une responsabilité professionnelle accrue.

Écart entre la théorie et la pratique dans les cours

Les nouveaux diplômés ont souvent qualifié les cours dispensés par le corps professoral comme étant trop théoriques et trop éloignés des décisions prises en classe. Bien que la théorie soit valorisée, plusieurs d'entre eux ont indiqué qu'elle n'était pas nécessairement incorporée dans les stratégies pratiques qu'ils pouvaient mettre en œuvre pendant leur stage ou au début de leur carrière en enseignement. Ils ont également souligné que le contenu théorique était similaire d'un cours à l'autre et souhaité une meilleure intégration entre les cours et la pratique en classe.

Préparation aux réalités quotidiennes de la salle de classe

Les nouveaux diplômés ont indiqué se sentir moins bien préparés pour les exigences opérationnelles quotidiennes de l'enseignement, comme la gestion de classe, l'évaluation, la rédaction des bulletins scolaires et la gestion de la charge de travail.

La gestion de classe a été liée à des facteurs de stress et à des inquiétudes concernant la sécurité. Plusieurs participants à l'enquête ont exprimé le besoin de stratégies pratiques ainsi que d'un apprentissage axé sur des scénarios. En ce qui a trait à l'évaluation, les diplômés ont demandé une formation pratique accrue dans la collecte de preuves d'apprentissage, l'utilisation de grilles d'évaluation et la rédaction de commentaires sur les bulletins scolaires avec confiance.

Connaissances à jour et expertise des instructeurs

Les nouveaux diplômés ont accordé une grande importance aux instructeurs et aux conseillers de stage ayant une expérience récente en enseignement dans des classes de la maternelle à la 12^e année. Ils considèrent que ces personnes sont plus crédibles et mieux équipées pour traduire la théorie en conseils pratiques adaptés aux réalités actuelles de la classe.

Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Les expériences liées à la préparation en vue d'appuyer les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée varient considérablement. Plusieurs ont déclaré se sentir mal préparés à gérer les plans d'enseignement individualisé, les mesures d'adaptation, les modifications et les besoins d'apprentissage complexes. Les nouveaux diplômés ont souligné l'importance de l'apprentissage appliqué et des stages en éducation spécialisée, compte tenu de la complexité des salles de classe modernes.

Autres thèmes soulevés par certains diplômés

Outre les principaux thèmes abordés plus haut, certains diplômés ont souligné dans leurs réponses ouvertes au questionnaire d'autres facteurs influençant la préparation à leur début de carrière :

- Les compétences opérationnelles et professionnelles appliquées, notamment l'utilisation d'outils et de plateformes numériques, la maîtrise

des procédures de recrutement, ainsi que la gestion de la charge de travail, du stress et du bien-être.

- Une bonne préparation pédagogique spécifique au programme-cadre, surtout dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- Des approches réalistes en matière de planification, comme la planification d'unités à long terme et intégrée qui tient compte des calendriers et des contraintes propres à chaque classe.

Ces thèmes n'ont pas été traités aussi systématiquement que les principales conclusions, mais ils éclairent le contexte des premières expériences professionnelles des diplômés.

Considérations inspirées par les points de vue des nouveaux diplômés

Sans être normatifs, les points de vue des diplômés ont soulevé plusieurs considérations, lesquelles pourraient s'avérer bénéfiques pour raccourcir la durée du programme :

- La structure et la continuité du stage semblent jouer un rôle central dans le sentiment de préparation des diplômés, surtout en ce qui a trait à la gestion de classe, à l'évaluation et aux exigences quotidiennes de l'enseignement.
- Les diplômés ont mis en évidence l'importance de trouver un équilibre entre l'apprentissage intégré et appliqué et le contenu théorique.
- Ils ont noté que, pour assurer la pertinence et la crédibilité de la formation, en particulier pour les programmes à échéance courte, il était crucial que les instructeurs aient des connaissances à jour.

- La capacité à relever les défis de la salle de classe (pratiques d'évaluation, gestion de la charge de travail, éducation spécialisée) était directement liée à la confiance en soi et à la longévité de la carrière en début de parcours professionnel.

L'Ordre fait part des points de vue des nouveaux diplômés afin d'apporter une contribution constructive aux considérations systémiques sur la conception des programmes de formation initiale à l'enseignement.

Le rapport exhaustif, incluant la méthodologie, le taux de réponse et les conclusions approfondies, est disponible sur demande par courriel à Anna-Marie Nielsen, EAO, directrice de la Division des normes d'exercice et de l'agrément : anielsen@oct.ca.